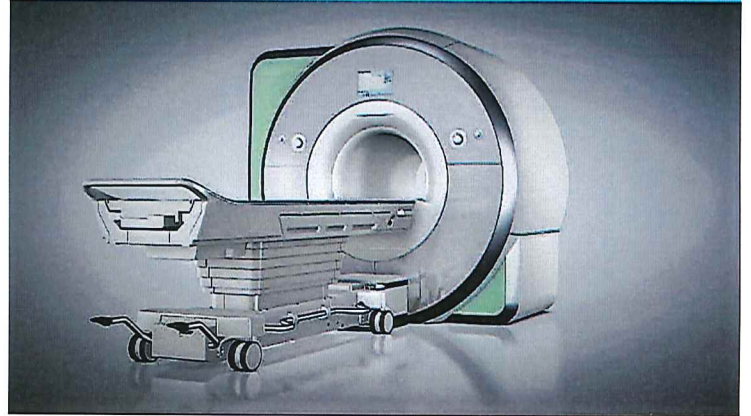


FONDATION
HOSPITALIERE
D'AMOS
INC.

COMMUNIQUÉ



Pour diffusion immédiate

La **Ville d'Amos** remet **84 000 \$** à la **Fondation Hospitalière d'Amos**.

(Amos, le 15 mai 2019) – Pour donner suite aux décisions prises par le Ministère de la Santé et du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue en décembre dernier, lesquelles visaient l'implantation d'un équipement de résonance magnétique fixe et permanent à l'hôpital d'Amos, la Ville d'Amos est particulièrement heureuse de remettre aujourd'hui à la Fondation Hospitalière d'Amos une somme de 84 000 \$.

Cette somme représente le versement de l'engagement pris par la Ville d'Amos pour les années 2017, 2018 et 2019, laquelle est dédiée exclusivement au financement du projet en cours d'implantation d'un équipement de résonance magnétique fixe et permanent à l'hôpital d'Amos.

On se souviendra qu'en 2017, la Ville d'Amos avait suspendue le versement de son engagement afin de démontrer son insatisfaction quant à la décision prise par l'administration gouvernementale précédente.

La Fondation Hospitalière d'Amos est satisfaite de l'état d'avancement du projet d'implantation de l'équipement de résonance magnétique. L'équipement est commandé, le travail au niveau des plans est en cours et la mise en opération de l'équipement est prévue pour avril 2020.

Nous tenons à remercier la Ville d'Amos pour leur collaboration exemplaire laquelle fut démontrée avec conviction, et ce, à de nombreuses reprises depuis décembre 2015 relativement à ce dossier de résonance magnétique à Amos.

Nous sommes fébriles quant à l'utilisation de cet équipement de résonance magnétique laquelle permettra d'offrir de nouveaux examens à l'ensemble de la population de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec, lui évitant ainsi de devoir se déplacer à l'extérieur.


Yves Roy
Président


Dr. Robert Adam, md
Président d'honneur